

**MAIRIE DE
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

CONSEIL MUNICIPAL DU 20-07-2015

Présents : Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Yves BAUDRIER, Christine COTTIN, Valérie EYMARD, Marcel ALGOUD, Jacques L'HUILLIER.

Absent excusé : Nathalie DAMIDAUX (pouvoir à Yves BAUDRIER)

Absent non excusé : Jean-François BOUVAT

A été nommée secrétaire de séance : Valérie EYMARD

Approbation du procès-verbal du 22/06/2015

Approuvé à l'unanimité.

Piste forestière de Beure - Avenant n° 1 au marché signé avec l'entreprise Blanc

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prendre un avenant pour travaux supplémentaires.

Il est nécessaire de passer un marché complémentaire avec l'entreprise Blanc Sarl comme suit :

Montant du marché initial	56.726,04 € HT	soit	68.071,25 € TTC
Avenant n°1 au marché initial	293,30 € HT	soit	351,96 € TTC
Nouveau montant du marché	57.019,34 € HT	soit	68423,21 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition d'avenant n°1 pour un montant de 293,30 € HT, ce qui porte le marché à un montant de 57.019,34 € HT et autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Création et infrastructure de charge : Adhésion à la compétence optionnelle d'Energie SDED

Le Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme ayant adopté la compétence optionnelle « création et infrastructure de charge » peut créer, entretenir et exploiter des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Lors d'un conseil communautaire il a été proposé d'installer 2 à 3 bornes sur le territoire. Deux premières installations seront faites (pour des questions géographiques) sur les communes de La Chapelle et de St Martin. Si le SDED décide d'installer une 3^{ème} borne celle-ci sera mise en place sur la commune de St Agnan.

Pour la durée d'adhésion à cette compétence optionnelle - qui est de 8 ans - Monsieur le Maire rappelle qu'Energie SDED - seule intercommunalité drômoise à laquelle adhère l'ensemble des 369 communes du département - est un acteur incontournable du développement durable auprès des territoires.

L'ensemble de l'investissement et du fonctionnement sera à charge du SDED. A charge pour la commune de fournir la place de parking nécessaire à l'emplacement de la borne ainsi que le marquage au sol la délimitant.

Christophe Morini précise que la mise en charge des véhicules des utilisateurs sera gratuite pendant 3 ans ce qui n'est pas négligeable pour le développement touristique du territoire.

Adopté à l'unanimité.

Cantine scolaire

Depuis de nombreuses années la commune de St Agnan s'approvisionne en repas scolaires auprès du collège Sport Nature de la Chapelle. Celui-ci est rattaché au Département de la Drôme.

Les services du Département ont alerté la commune sur le fait que le prix du repas qui nous est facturé (année scolaire 2014-2015 prix de 4,40 €/repas acheté au collège) était bien en dessous du coût réel du repas élaboré, estimé à 8,50 € en 2013, ce qui correspondrait à une aide indirecte du Département envers notre commune d'environ 7.000 €.

De façon à établir une ligne de conduite équitable pour toutes les communes bénéficiant de la confection des repas écoliers par les collèges, le Département de la Drôme a proposé à notre commune ainsi qu'à la commune de La Chapelle (qui achète également leurs repas écoliers au collège) les solutions suivantes :

- ⇒ Mise à disposition d'un personnel communal commun aux 2 communes pour un mi-temps de travail.
- ⇒ S'il n'y a pas de mise à disposition d'un agent, augmentation du prix du repas à 6,50€.

Nos deux collectivités se sont concertées récemment à propos de l'augmentation proposée du tarif des repas des écoles primaires fournis par le collège de La Chapelle en Vercors.

En ce qui concerne nos deux communes, il nous est impossible d'absorber le coût du repas proposé, que ce soit par financement municipal ou financement des parents. Nous sommes donc en recherche de solutions pour palier à cette demande et une négociation est en cours avec le Département.

Christophe Morini rappelle que le coût du repas + service + temps de garde est pour cette année de 9,64€. Les parents payant 3,50€ le ticket, il restera charge de la commune 6,14€/repas soit 17 681€/an

Le prix de vente du ticket de cantine n'ayant pas été augmenté depuis septembre 2013 et en attendant les résultats des négociations avec le Département, le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe à compter du 1er septembre 2015 le prix du repas de la cantine scolaire comme suit :

- ⇒ Ticket à l'unité : 3,80 €
- ⇒ Carte de 10 repas : 38,00 €

Bassins communaux

Comme tous les 3 ou 4 ans, concernant les bassins communaux, il semble nécessaire à la fois de faire preuve de pédagogie et d'en appeler au bon sens de chacun.

La commune dispose sur son territoire de bassins communaux qui faisaient partie de l'ancien système d'alimentation en eau des différents hameaux. Entre les années 1990 et 2000, ils ont été raccordés sur la conduite d'eau potable de Combe Mâle. Ils disposent tous d'un compteur et c'est donc la commune qui paye les abonnements et les consommations de ces points d'eau.

Ces bassins ne délivrent donc pas de l'eau de source gratuite, mais de l'eau potable, traitée et facturée à la Mairie.

(Les tuyaux ayant été réutilisés pour le réseau d'eau potable, ces bassins ne peuvent plus être raccordés aux sources).

Depuis de nombreuses années, nous avons fait le choix de laisser ces bassins à la disposition du public, habitants et promeneurs peuvent donc en profiter pour des usages ponctuels mais il est clair que les utilisations doivent être modérées et occasionnelles. Personne ne doit donc s'y raccorder régulièrement pour des usages privés.

C'est de cette façon et grâce à la responsabilité et au civisme de chacun, que nous pouvons tous continuer à en bénéficier.

Des panneaux rappelant ces règles seront apposés à proximité des robinets.

Salle communale polyvalente

Les travaux avancés comme prévu. La pose des placos est en cours. La végétalisation des toitures aura lieu début septembre.

Des travaux de traitement de charpente et d'isolation de la toiture ont été rajoutés. En contrepartie certaines options (bancs extérieurs + rideaux de scène) ont été enlevées.

Questions diverses

Maison Marchetich : La succession vacante relative au bâtiment Marchetich ayant été mise sous curatelle auprès du TPG du Rhône, la commune a demandé au cabinet Avocajuris en charge de ce dossier d'essayer de le faire avancer. Notre avocat a donc assigné en référé le TPG Service des Domaines du Rhône pour connaître leur intention quand à ce bâtiment. L'audience aura lieu le 22/07 au TGI de Valence.

Piste forestière Fontoune : Pour pouvoir accéder à la parcelle n°42 qui sera exploitée en 2016, il est nécessaire de créer une portion de piste forestière. Le coût estimé de cette piste s'élève à 2.869,34 € HT. Une décision modificative devra être prise lors d'un prochain conseil municipal.

SIEAV : Le bureau d'accueil du Syndicat des Eaux et d'Assainissement est actuellement mis à disposition gratuite par la commune de Saint Agnan. Mme Bottala, secrétaire du SIEAV, ayant également depuis peu une mission auprès de la commune de La Chapelle, le Président du SIEAV mène actuellement une réflexion sur le transfert éventuel du bureau du SIEAV à la Mairie de La Chapelle.

Effectif école : Yves Baudrier informe que 11 élèves quittent cette année l'école pour aller en 6ème et que 12 nouveaux élèves sont attendus entre les nouveaux arrivants et la rentrée des tous petits.

CCV :

Plateforme bois : Inauguration le 12 septembre prochain.

Séance terminée à 22h30.

Date de la prochaine séance non fixée.